



COMMUNIQUE DE PRESSE

Perpignan, le 22 mars 2022

Préservation et amélioration de l'eau : **le Département investit plus de 75 000 euros pour les nappes du Roussillon**

Les élus du Département, réunis en Commission permanente sous la présidence d'Hermeline MALHERBE, ont décidé l'octroi d'une subvention de 76 632 euros pour le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes phréatiques du Roussillon pour l'année 2022.

L'eau des nappes constitue une ressource précieuse de la plaine du Roussillon. Elle permet aujourd'hui d'alimenter en eau naturellement potable l'ensemble de la population et de soutenir les activités agricoles et touristiques. Dans un contexte de dérèglement climatique, des problématiques de pollution et de manque d'eau sont au cœur des enjeux.

Afin d'y faire face, le Département, accompagné de collectivités locales du territoire, a décidé la création du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes, afin de mettre en œuvre des moyens conciliant l'exploitation et la pérennité de celles-ci. Cette structure créée en 2008 est financée à 40 % par le Département.

Le Département œuvre afin d'allier la protection de l'environnement, le développement économique et le rayonnement touristique des Pyrénées-Orientales. C'est dans cet objectif qu'une subvention de 76 632 euros sera accordée au Syndicat Mixte.

HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 24 quai Sadi Carnot - BP 906 - 66 906 Perpignan Cedex

CONTACT PRESSE : Alexandra GIRARD, attachée de Presse. Tel 07 86 48 14 90 (sauf le mercredi)

Eva ENGZELL, directrice adjointe de la communication, Tél 06 09 86 25 77

(uniquement le mercredi)

leDépartement66.fr

